

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER GAL PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DU LUNDI 22 MARS 2021

Une consultation écrite du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Pays Haut Languedoc et Vignobles a été lancée le vendredi 12 mars 2021, par courriel, afin que les membres se prononcent sur la sélection du dossier désigné ci-après :

- Sécurisation et mise en tourisme du site de Neyran (RLAN190220CR0910106) – Commune de Saint-Gervais sur Mare.

Lors de la réunion du Comité de Programmation du vendredi 20 novembre 2020, ce dossier a été présenté aux membres du Comité de Programmation mais n'a pu être sélectionné faute d'instruction réglementaire liée à des pièces manquantes.

Le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale ne pouvant se réunir et compte tenu de l'urgence que revêtait le passage en sélection de cette opération, il a été décidé de procéder à cette consultation écrite, avec l'aval de la Région Occitanie, Autorité de Gestion du programme LEADER.

Cette démarche a été réalisée conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Groupe d'Action Locale relatif aux conditions de mise en œuvre d'une consultation écrite du Comité de Programmation rappelé ci-après :

ARTICLE 6 : CONSULTATION ECRITE DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le principe de consultation écrite du Comité de Programmation est admis dans les cas suivants :

- Modification de la maquette financière par transfert entre fiche-action,
- Urgence dans la programmation d'une opération en lien avec les impératifs de démarrage de ladite opération (exceptionnel),
- Modification des conditions de programmation d'une opération déjà programmée : plan de financement, prorogation de la convention attributive de subvention...

Dans ces cas-là, les membres du Comité de Programmation seront saisis par courriel sur l'objet de la consultation proposée ; ils disposeront d'un délai de 8 jours ouvrables pour notifier leurs remarques au Secrétariat du GAL. En cas de non réponse dans ce délai, leur accord sera considéré comme acquis à la proposition faite par le GAL.

La date limite de réponse à cette consultation était fixée au lundi 22 mars 2021.

Ont répondu à cette consultation écrite les membres suivants :

Collège « Privés »

Titulaires	Exprimé	Suppléant	Exprimé
BELOT Nelly	x	BOURGNE Nadia	x
BEUGNON Guilhem	x	RODRIGUEZ Gabriel	
BEZIAT Patrick	x	BASCOUL Francis	
BLANQUET Catherine		BACHELOT Olivier	
COSTE Philippe		CARRETIER Denis	
DESMAZIERES Stephan		BLET Nadège	
FLEUTIAUX Bertrand		GALY-GUIRAUD Marie-Paule	
FROIDEVAUX Claude	x	RONZIER Françoise	x
GARRIGUENC Thierry	x	JEANJEAN Marie-Odile	
KWIATWOSKI Pierre		PEREZ Lucie	
OLLIER Françoise	x	FRISSANT Françoise	x
PAGES Eric		BOISJOT Nathalie	
ROMBEAUX Christophe		VIE Nicole	
ROUX Stéphane		MIQUEL Raymond	
TREBAOL-CADENAT Marie-Noëlle		FRANCART-MARTY Marie-Josèphe	
Total	6	Total	3

Collège « Publics »

Titulaires	Exprimé	Suppléant	Exprimé
ARCAS Jean		CABROL Josian	x
BADENAS Jean-Noël		COMBES Catherine	
BOUTES Francis	x	SAUR Séverine	
BARTHES Daniel		ULMER Jean-Michel	x
BIES Christian	x	GERONIMO Marie Line	x
FALCOU Béatrice	x	FRAISSE Yves	
GALTIER Daniel		BARO Gérard	
LAFAURIE Jean-Louis		ROUBICHON Olivier	x
MATHIEU Pierre		COMBES Mariette	x
PONS Marie-Pierre		FALIP Jean-Luc	
POLARD Pierre		SOULIE Rémy	
SALAVIN Thérèse	x	VORDY Didier	
SONZOGNI Catherine		GONZALEZ Harmonie	
SOULIGNAC Jacques	x	CHEVRIER Yannick	
Total	5	Total	5

I. Présentation et sélection du projet.

Dépenses HT		Recettes		Taux de financement
Travaux de maçonnerie	31 718,58	Autofinancement	10 920,52	21,39%
Ouvrage de serrurerie	13 676,00	Autofinancement A.F*	0,00	0,00%
Frais de maîtrise d'œuvre	3 466,94	CD34	5 500,00	10,77%
Frais d'archéologie	1 300,00	Leader	22 000,00	43,09%
Concep. graphique, signalétique	900,00	Top-up CD34	12 641,00	24,76%
Total	51 061,52	Total	51 061,52	

*Autofinancement permettant de lever des fonds LEADER

Collectivités partenaires	Date de délibération	Subvention obtenue
Conseil Départemental de l'Hérault	24/06/2019	11 441,00 €
Conseil Départemental de l'Hérault	16/11/2020	6 700,00 €

Ce dossier a obtenu la note de 14.33/20 lors de son passage en Comité Technique le 02 juin 2020.

Intitulé du projet	Note attribuée en Comité Technique	Note attribuée par le Service Instructeur	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages favorables	Nombre de suffrages défavorables
Sécurisation et mise en tourisme du site de Neyran (RLAN190220CR0910106)	14.33/20	14.33/20	15	28	0

Remarque :

- Le vote de Monsieur FALIP Jean-Luc n'a pas été retenu car ce dernier est élu à la commune de Saint Gervais sur Mare.

La note attribuée par le Comité Technique et par le Service Instructeur à ce projet a été validée, à la majorité, par les membres du Comité de Programmation lors de cette consultation écrite. Cette opération est donc programmée et va bénéficier de l'aide du programme LEADER.

II. Maquette financière du GAL après programmation.

Suite à la programmation de ce dossier, la maquette financière du GAL se présente ainsi :

Mesures	Montants alloués	Solde de la maquette FEADER LEADER au 20/11/2020	FEADER LEADER programmé en C.E le 22/03/2021	Solde de la maquette au 22/03/2021	FEADER LEADER payé au 08/03/2021
19-2 (fiche 1 – PPAM bio)	373 000,00 €	49 396.64 €	0,00 €	49 396.64 €	76 895.44 €
19-2 (fiche 2 – Sites patrimoniaux)	747 541,28 €	102 578.57 €	22 000.00 €	80 578.57 €	85 317.74 €
19-2 (fiche 3 – Sites touristiques)	353 595,74 €	74 075.18 €	0,00 €	74 075.18 €	195 080.31 €
19-2 (fiche 4 – Sites en marchés)	481 272,52 €	65 803.59 €	0,00 €	65 803.59 €	51 502.32 €
Total 19-2	1 955 409,54 €	291 853.98 €	22 000.00 €	269 853.98 €	408 795.81 €
19-3 (fiche 5 – Coopération)	95 000,00 €	92 788,48 €	0,00 €	92 788,48 €	2 211.52 €
19-4 (fiche 6 – Animation GAL)	385 000,00 €	9 900.80 €	0,00 €	9 900.80 €	301 694.72 €
Total Général	2 435 409,54 €	394 543.26 €	22 000.00 €	372 543.26 €	712 702.05 €

Saint-Chinian, le 23 mars 2021.

Francis BOUTES,
Président du GAL.

